



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240628-D20240010410-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 32

de Votants : 37

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00104/2024 du 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 21 juin 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (32)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Djamaidine HAIDAR (Conseillère municipale), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjoint au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjoint au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale)

Absents excusés : (5)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Procuration : (5)

Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

Déplacement d'une
délégation de la Ville pour
participer aux Jeux
Olympiques et
Paralympiques de Paris
2024

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 06/07/2024 que la convocation avait été faite le 21/06/2024.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00188/2023 du 8 décembre 2023 portant modification de la délibération n°2020.00006/2020 du 07/02/2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus/agents de la Ville ;

Considérant que les Jeux Olympiques d'été de 2024, officiellement appelés les Jeux de la XXXIII^e olympiade, seront célébrés du 26 juillet au 11 août 2024 à Paris ;

Considérant que cet événement sportif est le plus important et le plus suivi au monde avec plus de 4 milliards de téléspectateurs ;

Considérant que c'est l'occasion pour l'ensemble des départements, des territoires et de toute la population française de soutenir et de s'investir autour de ce grand événement ;

Considérant que la ville de Mamoudzou qui est labellisée « Terre de Jeux », qui est un titre donné par les organisateurs des JOP aux collectivités, et qui récompense leur implication dans le sport et leur soutien aux JOP, souhaite faire découvrir à travers cette distinction à 17 jeunes de la commune les JOP de Paris 2024 ;

Considérant qu'une délégation de la ville de Mamoudzou composée de 17 jeunes, 3 agents de la ville, Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire) et Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal) se déplacera vers la Métropole pour assister à ce grand événement ;

Considérant ci-dessous la liste des 17 jeunes sélectionnés pour participer à ce déplacement : ABDALLAH Yazid ; HOUMADI Dhul - Djalali ; MOUHADJI Amra ; OUMAR Hawah-Lilmah ; ALI Marie - Djanate ; MALIDI MILIMI Ben Assim ; BACAR Meyva ; TAVANDAY Made Tava ; ALI Mayélia ; BEN ALI Adher ; RADJABOU Noura ; MADJID Sonia ; YOUSSOUF Raymina ; ATTOUMANI HASSANI MOUSSA Imad ; TANY ALI Kamil - Edine ; TELESPHORE Volatsara Winnie ; ABDOU Amdillah ;

Considérant que ce déplacement aura lieu du 25 juillet au 3 août 2024 ;

Considérant qu'une demande de subvention FEBECS a été déposée à la DRAJES pour un montant de 10 000 € ;

Considérant que le budget prévisionnel a été prévu comme suit :

Désignation	Nombre	Total
Participation des parents	17 jeunes (300, 00 € / parents	5 100, 00 €
Transport aérien	17 jeunes + 3 encadrants (agents de la Ville)	28 000, 00 €
Transfert et déplacement sur Paris		4 000, 00 €
Hébergement (du 25 juillet au 3 août, soit 9 nuits)		15 000, 00 €
Restauration (petit déjeuner, déjeuner et diner)		14 000, 00 €
	Total budget général	61 000, 00 €
	Total aide sollicitée pour la Ville, sans la subvention FEBECS	55 900, 00 €

Demande de financement FEBECS	10 000, 00 €
Total aide sollicitée pour la Ville, si obtention de la subvention FEBECS	45 900, 00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser la participation des 17 jeunes, de 3 encadrants (agent de la ville), Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire) et Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal) à participer aux Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Paris.

Article 2 : de fixer le montant des crédits consacrés à l'opération à cinquante-cinq mille neuf cents euros (55 900, 00 €) et de noter que la Ville a demandé un financement FEBECS auprès de la DRAJES pour prendre en charge les frais de transports qui sont à hauteur de 10 000, 00 €.

Article 3 : de prendre en charge tous les frais liés à ce déplacement.

Article 4 : inscrire cette dépense au budget communal 2024.

Article 5 : autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 01/07/2024

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :